



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 22 mai 2015 n°71 /H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'accès aux services - Module secondaire SRCV 2016

*Type d'opportunité : ponctuelle*

*Demandeur : Insee, Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département des ressources et des conditions de vie des ménages, Division revenus et patrimoine des ménages, et la Direction régionale de Lorraine, Pôle « enquêtes nationales auprès des ménages »*

Au cours de sa réunion du 7 mai 2015, la Commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur l'accès aux services, Module secondaire de l'enquête 2016 sur les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV).

Le système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) a été mis en place en 2004 en France. Depuis 2005, s'ajoute chaque année au questionnaire principal de l'enquête un module secondaire, sur un thème différent chaque année. Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place une fois par an un module secondaire. À ce titre, le module fait l'objet du règlement européen n°245/2015 du 16 février 2015 de la Commission. Ces règlements détaillent de manière précise le protocole des enquêtes (questionnaire, modalités d'interrogation,...).

Ce module secondaire a pour objectif de mieux connaître l'accès aux services des individus. Il permettra d'approcher la pauvreté et surtout l'exclusion sociale. Les principaux thèmes abordés sont la garde d'enfants, l'éducation et la formation formelle, l'apprentissage tout au long de la vie, les soins de santé, les soins à domicile. Il devrait permettre d'étudier les interdépendances entre les divers types de pauvreté : pauvreté monétaire, exclusion sociale et en conditions de vie.

Une première Task Force a été organisée par Eurostat sur le sujet en octobre 2013. L'Insee y a été représentée. Le projet a ensuite été soumis aux directeurs de statistiques sociales des différents pays. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un focus group avec la mise en place d'interviews dans 3 langues (Français, Italien et Anglais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

Les données du dispositif SRCV sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». Les fichiers redressés et apurés de SRCV et du module secondaire devront être transmis à Eurostat en septembre 2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Les unités interrogées pour le module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2016 du dispositif SRCV. Le champ du module est constitué de l'ensemble des ménages ordinaires vivant en France métropolitaine. La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV. L'échantillon annuel de SRCV 2016 est constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants. Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

La collecte aura lieu en mai et juin 2016 et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee. Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. Le questionnaire du module est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie. Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2018 destiné au Conseil européen. En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2018. Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quételet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le thème de l'accès aux services abordé dans le module secondaire de SRCV 2016 est nouveau. Pour chaque module secondaire, Eurostat réalise une évaluation de leur mise en œuvre et propose certaines ventilations de base de leurs résultats<sup>1</sup>.

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV. Le coût additionnel de réalisation du module secondaire (conception, programmation) reste modéré.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>1</sup> Consultable sur le site d'Eurostat :  
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/ad-hoc-modules>.